

NEGO TEMPS DE TRAVAIL 2026

3 SEMAINES DE CONGES

AFIN DE POUVOIR SE REPOSER



Lors de la séance de négociation sur le temps de travail qui s'est tenue le mardi 03 février, la direction a entendu nos revendications ! Cette année 2026 s'annonce stable en termes de volumes de fabrication, ce qui est une bonne nouvelle pour notre site.

Néanmoins, il est primordial que le personnel puisse se reposer car **la santé physique et mentale des salariés est la priorité pour la CFE-CGC.**

Qu'en est-il à la sortie de cette réunion ?

- Pont du vendredi 15 mai, pose d'un **congé payé** pour tous (R&D compris).
- Congés d'été :
 - Pour le personnel lié à la production, **3 semaines** de congés payés du lundi 27 juillet au vendredi 14 août (S31, 32 et 33).
 - Un appel à des volontaires pour travailler en S31 pourrait être fait. Un jour de congé bonus pourra être donné. Cette annonce interviendra au plus tard lors du CSE de mai.
 - Pour le personnel non lié à la production, 2 semaines de congés payés minimum devront être posées en concertation avec la hiérarchie pendant la période estivale.
 - Pour Belchamp, pour les secteurs concernés par des travaux
 - En raison de travaux importants, le secteur de l'Aire de Choc de Belchamp sera en congés 4 semaines du lundi 27 juillet au 21 août (S31, 32, 33 et 34).
 - Pour les autres secteurs concernés par des travaux nécessitant la fermeture de bâtiment ou d'installations, les différents services pourront être amenés à positionner des congés sur la période du 27 juillet au 7 août (S31 et 32).
- Congés de Noël du 24 décembre au 01 janvier :
 - Le vendredi 01 janvier sera le jour de solidarité (1 jour d'annualisation pour le personnel lié à la production ou 1 jour RTT Employeur pour le personnel non lié à la production).
 - Le lundi 04 janvier pourrait être un jour d'annualisation pour le personnel lié à la production.

La CFE-CGC demande

- Que le choix du type de congé pour le pont du 15 mai soit laissé aux salariés.
- Le recrutement de scolaires (enfants du personnel) cet été pour permettre à des salariés de poser 4 semaines et d'avoir des effectifs supplémentaires pour une éventuelle activité en semaine 31.
- Qu'une feuille de choix pour la semaine 31 soit distribuée rapidement afin de permettre aux salariés d'organiser leurs vacances et aux managers de travailler sereinement dans le temps.
- Que le positionnement des RTT Employeur soit annoncé rapidement.



LA CFE-CGC STELLANTIS RESTE A VOTRE ECOUTE !